

**PSYCHOMOTRICIE (NNE) OU ERGOTHERAPEUTE– 0.40 ETP – CDI**

<b>Référence de l'offre :</b>	
<b>Etablissement :</b> CAMSP Henri Wallon (UMIP) <b>Lieu de travail :</b> 6, Rue St Vincent de Paul 76200 DIEPPE <b>Nature du contrat de travail :</b> CDI	<b>Temps de travail :</b> 0.40 ETP <b>Convention Collective :</b> CCN 66 <b>Statut et classification :</b> cadre

**DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT**

La Fédération APAJH, premier acteur généraliste dans le secteur du handicap, s'engage par son action militante pour une réelle société inclusive. Présente dans le débat citoyen, la Fédération APAJH intervient à tous les niveaux de l'Etat pour promouvoir ses valeurs. Elle fédère 93 associations sur le territoire dont tous les DOM. Elle est aussi gestionnaire de 171 structures en gestion directe employant 4000 salariés et gère 700 établissements et services, quel que soit le type de handicap, et pour tous les âges de la vie.

Le CAMSP (Centre d'Accompagnement Medico-social Précoce) accueille les enfants de 0 à 6 avec ou à risque de développer des troubles du neurodéveloppement. Il a un agrément de 35 enfants mais une file active beaucoup plus importante. Le CAMSP a pour mission de dépister, diagnostiquer et accompagner précocement les enfants avec troubles neurocognitifs et développementaux et leurs familles. Le CAMSP est polyvalent, il porte une UNIDEP (Unité d'intervention neurodéveloppementale précoce) pour 4 à 6 enfants de 18 à 36 mois avec suspicion de TSA ou TSA avéré et bientôt une Unité Mobile d'Intervention Précoce (UMIP) sur le territoire de DIEPPE.

L'Unité Mobile d'Intervention Précoce (UMIP) a pour mission :

- Dépistage et prévention : intervention dans quelques situations ciblées auprès des partenaires des CMS : consultations conjointes avec les professionnels, séances conjointes, observations. Les objectifs seront de rassurer les parents (premiers contacts) de proposer un accompagnement plus rapide si nécessaire et de créer des partenariats durables avec les professionnels du terrain ;
- Soins sur les lieux de socialisation de l'enfant (domicile, crèche, école...) et sur site dès que cela est possible dans les premiers mois de l'accompagnement avec pour buts de débiter la prise en charge rapidement, de familiariser les professionnels avec les pratiques d'accompagnements ;
- Accompagnement de l'inclusion en venant en appui des professionnels des lieux de socialisation : Pour l'école : appui aux AESH, aux enseignants et aux personnels du périscolaire. Des observations seront menées à l'école dans les crèches...en vue d'établir un diagnostic. Des conseils et des aménagements seront proposés dans le cadre de la guidance auprès des parents et des aidants ;
- Aide à l'accompagnement des professionnels libéraux et institutionnels du territoire concerné (kinésithérapeutes, orthophonistes...);
- Guidance parentale : Elle permet aux parents d'améliorer leur compréhension du trouble de l'enfant et de mettre en œuvre avec l'aide des professionnels des solutions adaptées à l'enfant et à leur mode de vie. Cela permet ainsi d'éviter l'aggravation des troubles.

**MISSION DU PSYHOMOTRICIEN (NNE)DE L'ERGOTHERAPEUTE**

- Observer sur les lieux de vie et de socialisation le jeune enfant en PMI ou auprès de professionnels libéraux ;
- Participer aux activités de prévention, de dépistage et de diagnostic en équipe pluridisciplinaire ;
- Réaliser et rédiger les bilans
- Accompagnement des enfants accueillis en individuel ou en groupe ;
- Accompagnement des familles et les partenaires des réseaux pour guidance pour favoriser l'autonomie des parents et des enfants;
- Assurer le lien avec les établissements d'accueil du jeune enfant (multi accueil), écoles maternelles, services médico-sociaux et éducatifs, et les professionnels libéraux

## **Formation et qualité requise**

---

Connaissance du développement du très jeune enfant et du handicap et en particulier les enfants présentant TND

Connaissance des différentes évaluations

## **Savoir et savoir faire**

---

- Connaissance de la population accueillie ;
- Connaissance des RBP de l'HAS ;
- Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire, au partage d'information, à la rédaction des écrits ;
- Contribuer à identifier la nature des difficultés de l'enfant ;
- Actualiser sa documentation professionnelle et réglementaire.

## **Savoir être professionnel**

---

- Capacité d'adaptation
- Prise de recul
- Rigueur
- Organisation
- Mobilité

## **Diplôme**

---

- Diplôme d'état de psychomotricien ou diplôme d'état d'ergothérapeute

## **Autre critère**

---

- Permis B exigé

## **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

---

**Date d'arrivée souhaitée** : dès que possible

**Candidatures (CV + LM) à adresser à** : **Mr/Mme , RRH par mail** : [recrutement.tgo@apajh.asso.fr](mailto:recrutement.tgo@apajh.asso.fr)

**Personne à contacter pour tout renseignement sur le poste** : Madame Rachel MANGEOT, directrice du CMPP Henri Wallon soit par téléphone au 02.32.90.52.66 soit par mail : [r.mangeot@apajh.asso.fr](mailto:r.mangeot@apajh.asso.fr)